



## AGENDA 2011-2012 DE LA COMMUNE

Nous vous rappelons que la **patinoire** du centre sportif de la Vigne Blanche a ouvert ses portes pour l'hiver depuis le samedi 26 novembre 2011 et ce, jusqu'au 26 février 2012 (selon météo).

### DECEMBRE 2011

Calendrier de l'Avent organisé par le Club des Bellevistes tous les soirs de décembre.

- Vendredi 9** : Fête de l'Escalade, salle communale  
**Mardi 13** : Séance du CM à 20h30  
**Jedi 22** : Fête de Noël, école de Bellevue à 19h00  
**Samedi 24 au vendredi 6 janvier** : Vacances scolaires

### JANVIER 2012

**Mardi 24** : Séance du CM à 20h30

### FEVRIER 2012

- Lundi 13 au vendredi 17** : Vacances scolaires  
**Mardi 28** : Séance du CM à 20h30

*Les Autorités et le personnel  
de la commune de Bellevue  
vous souhaitent de très belles fêtes  
de fin d'année.*

## Mairie Bellevue

Route de Lausanne 329  
 CP 44 - 1293 Bellevue  
 Tél. 022 959 88 20  
 Fax 022 959 88 21  
 info@mairie-bellevue.ch  
 technique@mairie-bellevue.ch  
 www.mairie-bellevue.ch

### Heures d'ouvertures de la réception

- Les lundis, mardis de 13 h 30 à 16 h 30
- Les mercredis de 9 h à 13 h
- Les jeudis de 13 h 30 à 19 h
- Les vendredis: fermé

-  Administration communale
-  Sécurité
-  Culture et loisirs
-  Social – petite enfance
-  Technique – Bâtiments – Services extérieurs
-  Développement durable
-  Informations pratiques

## SITE INTERNET POUR LES BELLEVISTES

Le site [www.bellevue-beach.ch](http://www.bellevue-beach.ch) est à la disposition des bellevistes; vous pouvez y insérer des petites annonces gratuites, vous informer sur les manifestations à venir, vous renseigner sur les commerces et associations locales.

Toutes les informations que vous souhaitez insérer sont les bienvenues.

Imprimé sur papier 100% écologique (fabriqué à 60% avec des fibres de vieux papier et à 40% de cellulose) répondant aux normes du Forest Stewardship Council (FSC mixed sources) assurant que les forêts sont gérées selon des principes de développement durable.



# Commune de Bellevue

## République et Canton de Genève

Décembre 2011 – N° 16

VOTRE MAIRIE VOUS INFORME

### Mot de la Mairie



Chers Bellevistes,

2011 arrive à son terme sur une note très positive. Lors de sa séance du 8 novembre, notre nouveau Conseil municipal a voté le budget 2012. Ceci, suite à deux séances de la commission des Finances, dont l'une consacrée à nos futurs investissements. Je salue le professionnalisme des Conseillères et Conseillers municipaux dans ce dossier, démontré tant par leurs réflexions que leurs propositions. Lors des commissions des Finances c'est à l'unanimité qu'ils ont approuvé les choix et les options d'investissement pour ces quatre prochaines années.

A l'heure actuelle, deux grandes priorités communales se dégagent. D'abord, la réalisation de la future crèche intercommunale dont le soussigné est le représentant belleviste et ensuite, la construction d'un bâtiment pour le parascolaire avec l'intégration d'une bibliothèque et d'une salle de judo, dossier ô combien important pour Bellevue, dont la responsable communale est Mme Catherine DuPasquier. Sachez que ces deux prochains investissements seront financés par notre trésorerie, et qu'aucun emprunt ne sera fait.

Comme vous pouvez le constater, le centre du village est en travaux. Tous les aménagements extérieurs ont commencé autour du bâtiment Colovracum, de la salle des sociétés et de la Résidence des Marettes. Ces travaux, ainsi que l'extension du Parc Simon Eggly, la déviation du Nant des Limites et la réalisation du chemin des Marettes sont menés avec le plein accord de notre Fondation communale.

Notons que le nouveau bâtiment de la halte-garderie dénommé «Pavillon Dubois» s'intégrera merveilleusement dans ce site. Les enfants éprouvent déjà un plaisir considérable à s'y rendre. Sachez que dans une prochaine séance de la commission des Finances, Mme Véronique Barbey et moi-même viendrons expliquer le dépassement budgétaire de cette construction. En effet, depuis que je suis en charge des finances communales, il s'agit du premier dépassement d'investissement observé.

**Retenez la date du 1er février 2012 !** Ce jour-là, la mairie organisera une soirée publique où vous serez exposés les projets du centre du village. Lors de cette séance, toutes les informations vous seront données quant aux immeubles de «la Tuilière» et leurs aménagements extérieurs. Une présentation des bâtiments de la crèche et du parascolaire, de leurs alentours, du plan de mobilité en découlant, vous sera faite. Le projet du nouveau parking devant la mairie vous sera également décrit.

Nous allons recevoir ces prochains jours l'autorisation de construire de la crèche déjà évoquée dans cet éditorial. A ce sujet, nous avons reçu en mairie copie d'un courrier adressé au DCTI par une association communale soucieuse, entre autres, de la sécurité des enfants suite à l'édification des deux futurs bâtiments à proximité de l'école et de la baisse de la qualité de vie générale y relative. Je convie cette association, ainsi que son comité, à se joindre à la soirée publique du 1er février lors de laquelle des explications et des réponses seront données. Lors de cette soirée, toutes les questions et suggestions complémentaires seront les bienvenues.

Comme je suis un homme de nature positive, et malgré les problèmes qui ébranlent actuellement l'Europe et le Monde, je souhaiterais conclure mon éditorial par ce message : Nous autres Bellevistes avons la chance extraordinaire de vivre dans un lieu magnifique. Notre commune se porte bien financièrement. Chers Bellevistes, appréciez cela et que cette fin d'année soit porteuse d'espoir et de solidarité afin que 2012 débute sous les meilleurs auspices.

Bien à vous tous,

*Daniel Fabbri, Conseiller administratif*



**DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVUE LORS DE SA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2011 :**

Lors de cette séance, le Conseil municipal :

- A eu une présentation des projets de budgets annuels 2012 de la commune de Bellevue et des Groupements intercommunaux,
- A accepté à la majorité de préavis favorablement le projet de loi établi par le Département des constructions et des technologies de l'information, version du 15 avril 2011, 29757 PL modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bellevue (création d'une zone de développement industrielle et artisanale) au chemin des Chanâts sous réserve de l'acceptation par les autorités concernées des conditions fixées par la commune au plan PDZIA,
- A accepté à l'unanimité de préavis favorablement sous conditions le projet de plan directeur de développement industriel et artisanal Chanâts-Valavran, Plans du 27 juillet 2009 no 29745-506, du 7 juillet 2010 no 29746-506, du 26 juin 2009 no 29747-506 (29747, 29747/1, 29747/2, 29747/3), établi par l'Office de l'Urbanisme, Plans d'affectation et requêtes, du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), accompagné de son règlement directeur, du rapport explicatif sur l'aménagement des zones d'activités de Valavran et du schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux (principe de fonctionnement du réseau projeté de gestion des eaux), sur la commune de Bellevue.

Sous conditions :

- que les gabarits dans le secteur A (Chanâts) soient rabaisés à 16 mètres au lieu des 21 prévus initialement.
- que la hauteur des gabarits dans les zones D, E (Tuileries) reste à 10 mètres et qu'aucune dérogation à 12 mètres ne soit accordée.
- que les gabarits de la zone B soient rabaisés à 16 mètres au lieu des 18/21 prévus initialement.
- qu'il soit tenu compte de l'amélioration de l'aménagement de l'accès à la zone industrielle sur la route de Valavran ainsi que de la sortie sur cette même route.
- que la passerelle enjambant l'autoroute décrite à l'annexe 2 du règlement directeur soit à la charge de l'Etat de Genève et/ou de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI).
- La commission Urbanisme émet le souhait que la future zone industrielle soit départagée selon le futur projet de loi générale qui prévoit une zone de développement d'activités mixtes qui comprendra une proportion de 60% au minimum d'activités secondaires (industrie et artisanat) et qui offrira à des entreprises principalement actives dans le domaine tertiaire (commerces, services et bureaux), la possibilité de s'établir dans la zone de façon complémentaire et intégrée dans une proportion limitée à un maximum de 40%, (voir **annexe**).

- que la renaturation du ruisseau des Chanâts prévue dans le plan directeur cantonal 2030 soit prise en compte dans le PDZIA.
- que le canton mandate un ingénieur pour une étude de la circulation dans le secteur de la zone industrielle et artisanale Chanâts-Valavran-Planet avec proposition d'aménagement.
- qu'aucune route de sortie de la zone industrielle et artisanale de Valavran ne débouche sur le chemin des Tuileries.
- que tout soit fait afin d'orienter le trafic vers la route de Valavran et en direction de la route de Colovrex.
- que tout soit fait afin de fluidifier le trafic sur la route de Colovrex en direction de l'autoroute et de la route Ferney.
- que les zones de sécurité autour du gazoduc répondent aux exigences de la société Gaznat.
- que tous les aménagements à l'intérieur de la zone industrielle et artisanale, Chanâts-Valavran-Planet soient à la charge de l'Etat de Genève et/ou de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI).
- que le canton mette à disposition une parcelle afin de remplacer l'espace « chiens ».
- que l'assainissement du terrain Valavran pour des aménagements routiers en cas de matériaux pollués soit à la charge de l'Etat de Genève et/ou de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI).
- que soit maintenu le cordon boisé situé derrière la station SIG, secteur D, no 3150C, page 11, annexe 1 du règlement directeur des zones d'activités de Valavran, tel qu'il est prévu dans le plan directeur cantonal 2030.

**Annexe**

**Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi (PL 10861) instaurant un nouveau type de zone d'activité, intitulé "zone de développement d'activités mixtes", qui comprendra une proportion de 60% au minimum d'activités du secteur secondaire (industrie et artisanat) et offrira à des entreprises principalement actives dans le domaine tertiaire la possibilité de s'établir dans la zone de façon complémentaire et intégrée.**

Ces nouvelles "zones de développement d'activités mixtes" constituent un véritable outil au service de la prospérité de Genève. Elles permettent à la fois de soutenir et conserver un secteur secondaire dynamique dans notre canton tout en favorisant la mixité entre activités secondaires et tertiaires.

L'industrie genevoise actuelle est essentiellement une industrie de la matière grise et de l'innovation entretenant des liens forts avec le secteur tertiaire. La mixité proposée permettra de faciliter les échanges indispensables entre ces deux secteurs d'activités.

Ce projet de loi offre également un instrument de gestion optimale du territoire. Il permet en effet de densifier les espaces disponibles et des les intégrer au milieu urbain tout en conservant une bonne qualité de vie.



Inscrite au rang des objectifs de législation du Conseil d'Etat, cette amélioration des conditions-cadres du canton va dans le sens du maintien et du soutien à un tissu économique riche et diversifié, qui est l'une des clés en période de conjoncture difficile,

- A accepté à l'unanimité la proposition de nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2012, ainsi que leurs remplaçant-e-s,

Président : Monsieur Jean-Daniel VIRET

Suppléant du Président : Monsieur Marc-André BASCHY

Vice-présidente : Madame Yvette CLIVAZ BEETSCHEN

Suppléant de la Vice-présidente: Monsieur Rodrigo TAMAYO

- A pris acte du retrait de la résolution pour une intervention du Conseil administratif et du Président du Conseil municipal auprès du Département de l'Instruction publique suite aux départs de nombreux enseignants,
- A pris bonne note de la réponse donnée par le Conseil administratif à la motion « pour la création d'une réserve conjoncturelle » de Monsieur Dominique ANKLIN, Conseiller municipal.

## DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVUE LORS DE SA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2011.

Lors de cette séance, le Conseil municipal :

- A accepté à l'unanimité la décision concernant la fixation de l'indice des traitements 2012 de la commune de Bellevue,
- A accepté à la majorité la délibération fixant le montant minimum de la taxe professionnelle communale 2012,
- A accepté à la majorité la délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement annuel 2012, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter,
- A pris bonne note de la réponse donnée par le Conseil administratif à la motion « pour une participation de la commune à la prochaine édition du Festival du développement durable » de Monsieur Dominique ANKLIN, Conseiller municipal,
- A accepté à l'unanimité une motion de Bellevue d'Avenir « pour une présentation publique sur les aménagements autour de la crèche intercommunale et du bâtiment parascolaire »,
- A accepté à l'unanimité une proposition du Conseil administratif pour simplifier les procédures pour que les personnes suivantes du personnel communal puissent participer aux séances des commissions sur simple demande du Conseiller administratif délégué sans avoir obligatoirement l'accord du président de la commission concernée contrairement à la décision prise lors de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2011 qui prévoit l'accord du président de séance. Cette procédure est applicable uniquement pour le secrétaire général, le directeur administratif, la directrice des Finances et le chef du service technique,
- A traité une naturalisation.

## SUITE DE LA PRESENTATION DU PERSONNEL



### Daniele Todeschini

Chef du service technique

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, j'ai rejoint la commune de Bellevue en qualité de chef du service technique pour un poste à 100%. Je découvre chaque jour dans ce travail des projets passionnants que je souhaite mener à bien grâce aux connaissances et à l'expérience que j'ai acquises au cours de mon expérience professionnelle.

J'apprécie également la proximité entre mon lieu de travail et mon domicile. Ayant grandi à Bellevue, je désire offrir aux habitants tout mon savoir-faire pour préserver la qualité de vie qui nous est offerte.



### Isabelle Chevalley del Rio

Responsable des manifestations – coordinatrice du journal communal – assistante pour le service social et scolaire, employée à 50%.

Depuis 2009, mon parcours professionnel m'a amené à la mairie de Bellevue et j'ai la chance de pouvoir évoluer au sein d'une petite équipe motivée. Mes tâches très variées rendent mon travail très intéressant puisque je m'occupe autant de l'organisation des manifestations telles que les Promotions, le 1<sup>er</sup> Août, la fête de Noël que de la coordination du journal communal, ainsi que de dossiers pour le service social et scolaire. Il me tient à cœur de pouvoir donner le meilleur de moi-même dans les tâches qui me sont confiées, d'apporter un œil nouveau sur chaque événement et d'avancer sur les projets avec dynamisme.



## CHANTIER DU PARC SIMON EGGLY

Après l'inauguration du parc Simon Eggly en 2005 par le maire de l'époque, M. Claude Etter, M. Jacques-Simon Eggly Conseiller national et Mme Martine Brunschwig-Graf, Présidente du Conseil d'Etat, une nouvelle phase d'aménagement est en cours.

Suite aux désagréments subis dus aux travaux des SIG pour la mise en place d'un collecteur sous pression EU sur les chemins adjacents aux voies CFF, notre patience a été mise à rude épreuve.

Depuis la mi-octobre, la pelle mécanique et les divers engins de chantier ont pris possession du terrain pour permettre la réalisation du futur aménagement du parc.

Ce dernier consiste en la renaturation d'environ 75m du Nant des Limites sur les 880m que compte la totalité du Nant. Ce ruisseau sera enjambé par deux passerelles et des chemins en revêtement stabilisé de type Sault-Brénaz (ocre jaune) permettront de desservir les diverses zones résidentielles ainsi que les deux nouveaux bâtiments de La Tuilière. Le revêtement choisi permettra de s'intégrer au mieux dans l'espace environnemental. Le parc sera équipé de bancs, des vannes d'arrosage et d'un éclairage au sol.



La plantation de 15 arbres fruitiers ainsi que de cinq marronniers est prévue entre les divers bâtiments. La ligne aérienne électrique sera enterrée entre la salle Colovracum et la salle des sociétés.

Une aire de jeux pour les enfants sera installée derrière les immeubles, sis route de Lausanne 335.

Le pavillon de la garderie sera équipé d'une terrasse et d'un espace clôturé.

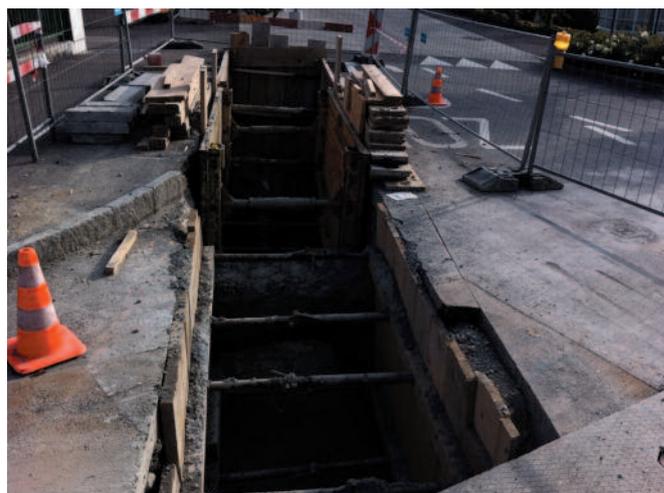
Le chemin des Marettes sera réaménagé entre la mairie et les nouveaux bâtiments de la Tuilière.

Aux environs des nouveaux immeubles, au niveau du 329B de la route de Lausanne, une déchetterie enterrée (ordures ménagères, collecte de verre, papier, PET, fer, Alu et piles) se tiendra à proximité des usagers et consentira à améliorer le tri des déchets. Elle est opérationnelle depuis la fin novembre. Deux autres emplacements pour les ordures ménagères sont également prévus. Les travaux prendront fin en juillet 2012. La deuxième partie des plantations est prévue à l'automne prochain.

## CHANTIER SIG EAUX USEES

Une nouvelle station de pompage (SP) est en cours de réalisation à proximité du giratoire route de Collex / route de Lausanne (Commune de Genthod). Par temps sec, cette SP permettra le pompage des eaux du débit en amont qui proviennent du bassin versant de Versoix. Par temps de pluie, la part excédentaire est dirigée vers la SP de Bellevue (Port Saladin). L'objectif de ces travaux est de sécuriser l'évacuation des eaux, d'augmenter les capacités des SP Bellevue et Vengeron et de limiter au maximum les déversements d'eaux usées dans le lac Léman. Une conduite sous pression d'environ 1.8 km est en cours de pose ou a déjà été posée. Cette conduite passe par les chemins de la Menuiserie, Joubières, Mollies, Printanière, route des Romelles et route de Lausanne. En principe, les travaux seront terminés au printemps 2012. Le maître d'ouvrage des ces travaux est les SIG. La commune a demandé aux responsables du chantier d'avertir les riverains des désagréments de cette fouille. Elle a également profité des ces travaux pour poser du béton bitumineux de type Végécol couleur miel sur toute la largeur du chemin en Joubières entre la maison Rigaud-Turrettini et l'emplacement de la future crèche. Ce béton est fabriqué et appliqué à une température basse (40°C de moins qu'habituellement), ce qui permet un gain environnemental et énergétique important.

Pendant des semaines, les habitants de Bellevue ont dû subir les inconvénients de ce chantier (mise en place d'un feu de signalisation intermédiaire, un « tourner à droite » supprimé venant de la route des Romelles, l'accès pour les riverains modifié et des embouteillages inhabituels à Bellevue).





### ROUTE DES ROMELLES :

Le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) nous a confirmé que les travaux de mise en place d'une piste cyclable dans les deux sens tout le long de la route cantonale des Romelles (RC 10) débiteront ce printemps. Les candélabres seront également remplacés par d'autres, plus performants.

### ROUTE DE LAUSANNE :

Les travaux d'aménagement et la pose d'enrobé phono-absorbant sur la route sont reportés par le canton en 2015.

### CHEMIN DE LA CHENAIE & MOJONNE :

La mise en place de mesures provisoires pendant une année a été acceptée par le Département Général de la Mobilité (DGM).

Ces modifications permettent de tester les aménagements posés et d'assainir les endroits critiques avant de mettre en place une zone 30 km/h.

Sur le chemin de la Mojonne, il existe déjà un aménagement (décrochements horizontaux visant à créer des cases de stationnement). Sur la partie en amont de ce chemin, nous proposons de créer à nouveau un décrochement horizontal au niveau de l'entrée de la zone pour ralentir le flux de circulation entrant ainsi que deux rétrécissements de chaussée.

Sur le chemin de la Chênaie, entre la route de Collex et le chemin des Mastelettes, il existe également un aménagement sur place (rétrécissement de chaussée et décrochements horizontaux visant à créer des cases de stationnement). Sur cette zone nous prévoyons d'améliorer l'accès à la propriété Richemont par la modification de l'îlot central en place.

Il est recommandé aux usagers de circuler avec la plus extrême prudence et de se conformer à la signalisation mise en place.

La Mairie s'excuse que ce dossier ait pris autant de retard avant son application et compte sur la compréhension et la patience de tous et, d'avance, les en remercie.

### COLUMBARIUM

Le columbarium a été réaménagé l'été dernier avec la mise en place d'une haie d'ifs, d'un banc, d'emplacements supplémentaires pour les pierres tombales pour atteindre une capacité de 60 emplacements. Le chemin d'accès a bénéficié de la pose de stabilisé type Sault-Brenaz et la borne lumineuse a été déplacée afin d'en améliorer l'éclairage.



### CHEMIN DES LIMITES

L'autorisation de construire pour la création d'un trottoir et d'une liaison piétonne est donnée.

### CHEMIN DE LA ROSELIERE

L'autorisation de construire pour poser des aménagements de modération de trafic sur le chemin de la Roselière est en cours de procédure.

### CHEMIN DES MOLLIES

L'autorisation de construire pour poser des aménagements sur le chemin des Mollies est en cours de procédure. Les travaux sont prévus après les travaux des SIG (pose de la conduite d'eaux usées). Une soirée de présentation destinée aux riverains sera organisée en début d'année prochaine.

### PAS DE RADON A L'ECOLE DE BELLEVUE !

Lors de la campagne de mesure radon en 2010-2011, les capteurs (type Gammadata) ont été déposés par le Service Toxicologie de l'Environnement Bâti dans le bâtiment Menuiserie. La concentration en radon est d'environ 25 (Bq/m<sup>3</sup>) soit 12 fois moins importante que la recommandation de l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP).

#### Le radon, c'est quoi?

Le radon est un gaz noble radioactif se formant naturellement dans le sol. Le radon est présent dans la chaîne de désintégration de l'uranium, qui est présent partout dans le sol. La désintégration naturelle de l'uranium engendre entre autres le radium et le radon. Les atomes de radon peuvent se désintégrer à leur tour pour donner du polonium, du bismuth et du plomb. Ces « produits de désintégration » sont aussi radioactifs et s'associent aux aérosols de l'air que nous respirons. Dans les espaces clos, ils s'accumulent peu à peu. Lors de la respiration, ils peuvent pénétrer dans les poumons, se déposer sur le tissu pulmonaire et l'irradier avec pour conséquence possible un cancer du poumon. Comment le radon se propage-t-il ? Plus le sol est perméable, plus le gaz radon peut monter à la surface. On trouve une perméabilité élevée dans les cavités les plus fines (pores), dans les cavités importantes (fissures, crevasses, éboulis ou zones d'éboulement) et dans les systèmes karstiques et les réseaux de grottes. Le radon ne traverse pratiquement pas les couches d'argiles étanches. Pour ces raisons, les différences locales sont très marquées. En Suisse, les zones à concentrations élevées en radon se trouvent principalement dans les Alpes et le Jura. Des bâtiments avec des valeurs élevées ont toutefois aussi été trouvés sur le Plateau suisse. Ainsi, on peut trouver du radon partout.

Pour avoir plus de renseignement : [www.ch-radon.ch](http://www.ch-radon.ch)



**EN CAS DE CHUTE DE NEIGE ET VERGLAS, LE DEBLAYAGE DES TROTTOIRS EST SOUS VOTRE RESPONSABILITE. \* A CHACUN DE JOUER LE JEU.**

Depuis la mi-novembre et jusqu'à fin mars, les collaborateurs du service technique se mobilisent en cas de chute de neige ou de risque de verglas pour que les routes et trottoirs communaux restent accessibles aux usagers. La commune de Bellevue dispose d'un piquet de neige en dehors des heures de travail. Une personne dite « responsable » est dévolue à ce service et les autres peuvent intervenir en cas d'appel.



Durant les heures de travail, c'est le service des espaces extérieurs qui prend la relève. Le service déneige en priorité les arrêts TPG, les passages piétons, les écoulements d'eau et les zones à risques.

Le déneigement des routes cantonales est rattaché à la voirie cantonale, (route de Lausanne, route de Collex, route des Romelles, route des Fayards).

**\*Extrait du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (RPSS) du 17.06.1955 F3 15.04**

*Art. 22 Nettoyage en cas de neige et verglas*

*En cas de chute de neige ou de verglas, les trottoirs doivent être nettoyés le plus rapidement possible. Ce travail incombe aux propriétaires, aux locataires d'arcades, aux concierges ou, à leur défaut, à toutes autres personnes désignées à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire.*

*Dans les rues où il n'existe pas de trottoirs, l'enlèvement de la neige doit être effectué, le long de chaque bâtiment, sur une largeur de 2 m.*

*Dans tous les cas, les gondoles doivent être nettoyées pour permettre l'écoulement des eaux. Lorsque les propriétaires font enlever la neige de leurs toits, ils doivent placer une barrière devant leurs maisons, pendant la durée de ce travail. L'enlèvement ne peut s'effectuer que jusqu'à 9 h du matin et ne doit pas commencer avant le jour. La neige enlevée des toits doit être immédiatement évacuée aux frais et par les soins du propriétaire et déversée aux endroits désignés par l'autorité compétente.*

**LA TUILLIERE**

Le gros œuvre est terminé et le second œuvre a démarré. La livraison est prévue à l'été 2012.

Semaine 46



**PETITS CONSEILS DE NOS JARDINIERS**

**Voici quelques travaux utiles durant la saison hivernale :**

- Entretien de vos outils de jardin, tondeuse, motoculteur...
- Labour du potager, épandage du compost par-dessus comme matière première.
- Dès la fin janvier, traitement à l'huile sur les arbres fruitiers pour une bonne protection.
- Rabattage des rosiers à mi-hauteur.
- Taille des fruitiers et petits fruits dès fin février, début mars.



*Bon hiver à tous.*

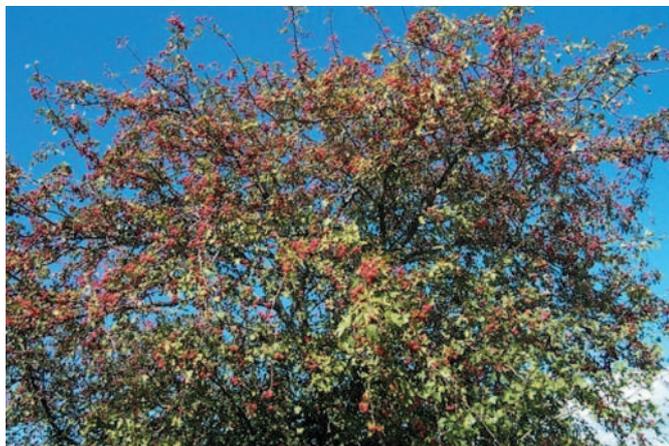


## FEU BACTERIEN

Le feu bactérien est une maladie bactérienne (causée par *Erwinia amylovora*) particulièrement dangereuse et contagieuse, qui noircit et déforme jusqu'à la mort les arbres fruitiers à pépins ainsi que les arbres et arbustes indigènes et ornementaux à pépins de la famille des rosacées. Il fait peser une menace non seulement sur les pommiers, poiriers et cognassiers des vergers commerciaux mais également sur les arbres fruitiers à haute-tige ou certaines plantes indigènes sensibles.

La lutte préventive est la plus efficace et la meilleur marché! En effet, il n'existe à ce jour aucun type de lutte satisfaisant pour combattre cette bactérie une fois les plantes infectées.

**Aidez-nous à maintenir notre territoire exempt de cette maladie !**



Afin de diminuer le risque pour les fruitiers commerciaux et arbres à haute-tige, l'arrachage préventif des plantes-hôtes ornementales permet de limiter le potentiel infectieux. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site Internet de l'Etat de Genève :

[www.ge.ch/agriculture/feubacterien](http://www.ge.ch/agriculture/feubacterien).

**En cas de suspicion, l'annonce à la station phytosanitaire cantonale est obligatoire (022 388 71 71, [agriculture@etat.ge.ch](mailto:agriculture@etat.ge.ch)).**

[www.ge.ch/agriculture/feubacterien](http://www.ge.ch/agriculture/feubacterien)

Pour des informations sur le feu bactérien lui-même : [www.feubacterien.ch](http://www.feubacterien.ch)

## ENTRETIEN DE VOS JARDINS : ATTENTION AUX CHENILLES PROCESSIONNAIRES !

Comme chaque année, les chenilles processionnaires feront leur retour dès le mois de février.

Si, dans votre jardin, s'élèvent des résineux (pins, épicéas, ifs, thuyas, sapins, etc.) ou des chênes et que vous y constatez des boules blanches ayant l'aspect d'un cocon blanc filandreux, il s'agit sans doute de la chenille processionnaire. Ces animaux disposent d'une multitude de poils très hérissés dans les replis de leur peau. Les conséquences d'un contact avec ces poils hautement urticants peuvent être graves pour l'homme, les chiens ou les chevaux. En cas d'irritation importante, il est recommandé d'aller consulter un médecin.

### Lutte

Des traitements (biologiques) au stade de larve jusqu'à l'éclosion effectués au canon à traiter peuvent limiter la densité du parasite. Des tests de projection d'eau à haute pression afin de "neutraliser" les poils urticants ont été entrepris sans grande réussite.

**Les propriétaires sont responsables de l'état sanitaire de leurs arbres.** Il est recommandé de faire appel à des entreprises forestières d'échenillage ou d'élagage pour enlever les nids durant la saison morte. En intervenant plus tôt, les pontes et les pré-nids peuvent également être prélevés et de ce fait limiter les risques de dispersion des poils.

<http://etat.geneve.ch/dt/nature/accueil.html>



L'Opération Nez Rouge est une action **de prévention, de sensibilisation et de sécurité routière**, à l'échelon national, qui vise à diminuer le nombre d'accidents de la route causés par la conduite d'un véhicule lorsque les facultés sont affaiblies.

Nez Rouge propose **symboliquement, durant les fêtes de fin d'année**, de ramener chez elles toutes les personnes qui ne se sentiraient pas en état de conduire. Fatigue, alcool, drogue ou médicaments sont autant de raisons de composer le numéro gratuit 0800 802 208 afin de confier les clés de son véhicule à une équipe de bénévoles et d'être ramené chez soi en toute sécurité. Site Internet [www.nezrouge-geneve.ch](http://www.nezrouge-geneve.ch)



**Les 9 et 10 décembre, puis du 15 au 31 décembre**

**Les vendredis et samedis : de 22h00 à 05h00**

**Du dimanche au jeudi : de 22h00 à 03h00**

**Le 31 décembre : de 22h00 à 06h00**

Inscription des bénévoles Tél. 079 6 800 808 ou [benevoles@nezrouge-geneve.ch](mailto:benevoles@nezrouge-geneve.ch)



PROCHAINES MANIFESTATIONS:

«SAVE THE DATE»

CALENDRIER DE L'AVENT



Pour la 8ème année consécutive le Club des Bellevistes organise le Calendrier de l'Avent 2011. Chaque jour du mois de décembre, une famille, un groupe de voisins, une association, accueille les bellevistes qui le désirent à une verrée offerte à l'extérieur entre 18h30 et 19h30.

Venez nombreux !

**L'ESCALADE**  
Le vendredi 9 décembre 2011

Le Club des Bellevistes et la Mairie de Bellevue vous invitent à venir fêter l'Escalade à la salle communale

RENDEZ-VOUS DANS LA NUIT NOIRE POUR UNE MARCHÉ AUX FLAMBEAUX EN MUSIQUE, SUIVIE DE LA TRADITIONNELLE SOUPE

**17h45** RENDEZ-VOUS SUR LE TERRAIN DE BASKET DE L'ÉCOLE (PENSEZ À VOUS DÉGUISER CHAUDEMENT!) PENDANT LA MARCHÉ AUX FLAMBEAUX LES ENFANTS SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LEURS PARENTS

**18h** DÉPART DU CORTÈGE AUX FLAMBEAUX (VOIR PARCOURS)

**18h30** VIN CHAUD OFFERT PAR LE CLUB DES BELLEVISTES

**19h** SOUPE DE L'ESCALADE, PRÉPARÉE DANS UN CHAUDRON À L'ANCIENNE ET MARMITE EN CHOCOLAT OFFERTES

**PARCOURS**  
Ceste ch. en Soubières  
ch. des Abbatesses  
ch. de la Chemie  
V'chasser  
ch. en Soubières  
Ceste

PETITE RESTAURATION ET BUVETTE  
SOIRÉE EN MUSIQUE AVEC LE DJ AMÉDÉO  
CONCOURS DE DÉGUISEMENTS!

VENTE DE PÂTISSERIES ORGANISÉE PAR UNE CLASSE DE L'ÉCOLE DE BELLEVUE

Nous vous attendons nombreux, et dans la bonne humeur, afin de célébrer la fête de l'Escalade dans une ambiance sympathique

le club des bellevistes  
Commune de Bellevue  
République et Canton de Gex

Gagne une marmite en chocolat pour toi tout seul! Dépose ce talon dans la boîte à la buvette pendant la soirée.  
Quel est l'événement communal de 2011 représenté par le déguisement du Comité des Bellevistes pendant la fête de l'Escalade?

Réponse  
Nom  
Prénom  
Age

PREPARATIONS ET CELEBRATIONS DE NOËL AU TEMPLE DE GENTHOD

**Dimanche, 18 décembre à 10 heures :**

**Décorer le sapin ensemble avec les enfants...!**

Comme c'est devenu une tradition, ce dimanche-là, vous êtes invités à nous rejoindre non pas pour un culte, mais pour nous aider à décorer le sapin. Venez avec vos enfants et petits-enfants. Ensemble, nous allons décorer le temple et le sapin pour la veillée du 24 décembre.

C'est aussi un moment pour écouter un conte et pour chanter les plus beaux chants de l'Avent et de Noël. A l'issue de ce moment, il y aura des boissons chaudes pour les enfants et évidemment des biscuits de Noël.

**Samedi, 24 décembre à 18 heures :**

**Veillée de Noël pour familles**

Entrez dans la joie et le mystère de cette nuit de Noël. Ce culte sera marqué par la lecture du récit de Noël, une courte histoire accessible pour les enfants ainsi que des chants traditionnels. Conscients que pour beaucoup une fête en

famille suivra, ce culte ne dépassera pas l'heure ! N'hésitez donc pas et venez nombreux !

**Dimanche, 25 décembre, jour de Noël à 10 heures :**

**Matinée musicale et liturgique**

Venez écouter un programme musical rythmé par les textes qui annoncent la naissance de Jésus-Christ. Au programme que nous proposent Jacques Tchamkerten et Elisabeth Kaytar : une petite cantate de Vincent Lübeck (1654-1740) ainsi que d'autres pièces pour orgue et petit ensemble accompagné par l'orgue. Soyez les bienvenus !

**D'autres célébrations de Noël dans la Paroisse des cinq communes auront lieu :**

18.12.2011 à 17 heures : Noël œcuménique à l'église St-Hippolyte, Grand-Saconnex

24.12.2011 à 23 heures : Nuit de Noël à la chapelle des Crêts, Grand-Saconnex

25.12.2011 à 10 heures : Culte avec Sainte Cène à la chapelle des Cornillons, Chambésy.

**AVENT ET NOEL 2011 – QUELQUES DATES DE CONCERTS A RETENIR !**

**Organisés par les paroisses de Versoix, Genthod-Bellevue, Pregny-Chambésy, Collex**

- 14.12.2011 Eglise de Versoix 20h00 Concert Voix plurielles
- 15.12.2011 Eglise de Versoix 20h00 Concert Voix plurielles
- 17.12.2011 Eglise de Versoix 20h00 Concert de Noël Chorale « Le Pays de Gex »
- 18.12.2011 Eglise de Versoix 17h00 Concert Epsilon

Pour de plus amples informations : 022 755 12 44

**PROGRAMME DE FIN D'ANNÉE**

Paroisses de Collex-Bossy, Genthod-Bellevue, Pregny-Chambésy et Versoix

**Confessions**  
Confessions individuelles :  
Informez-vous au secrétariat !  
Célébration pénitentielle communautaire  
Jeudi 22 décembre 2011 à 20h00 à Versoix

**Messes**

**Samedi 24 décembre 2011 :**  
Versoix 17h30 : Messe des familles  
Collex-Bossy 24h00 : Messe de Minuit

**Dimanche 25 décembre 2011 :**  
Unique messe de l'Unité Pastorale « Jura »  
Bellevue 10h30 : Messe du jour de Noël

**Mercredi 28 décembre 2011 :**  
Versoix 9h00 : Messe des Saints Innocents

**Vendredi 30 décembre 2011 :**  
Versoix 9h00 : Messe de la Sainte Famille

**Dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2012 :**  
Versoix 10h30 : Messe pour Marie  
Collex-Bossy 18h00 : Messe

**Vendredi 6 janvier 2012 :**  
Versoix 9h00 : Messe de l'Épiphanie

Une Bonne Fête de la Nativité et une heureuse Nouvelle Année



## SAUVETAGE DE BELLEVUE-GENTHOD

La saison estivale qui s'achève a été une saison intense pour le sauvetage, qui s'est soldée par plus de 53 vigies au local et 37 interventions.

L'hiver arrive. Les températures glaciales ne vous invitent pas vraiment à sortir de chez vous, pourtant le sauvetage de Bellevue-Genthod est toujours présent sur le lac.

L'hiver, nous effectuons un week-end de vigie toutes les 5 semaines, en alternance avec les autres sections genevoises de sauvetage. Durant ces vigies, nous surveillons les ports de la région à la recherche d'éventuelles avaries sur les amarres ou sur les coques des bateaux. Nous profitons également de cette



de cette saison plus calme pour entretenir nos embarcations et nos locaux. Actuellement, le Britannia III – notre canot en bois datant des années 50 – est en restauration au chantier naval

Sartorio. Des séances de natation le mardi soir remplacent les entraînements de rame de la saison estivale. En d'autres mots, notre mission n'est donc pas finie, malgré que la météo ne se prête plus à la navigation !

La Section de sauvetage de Bellevue-Genthod vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs vœux pour 2012 !

Prochaines vigies du sauvetage : 7-8 janvier, 11-12 février, 17-18 mars, 21-22 avril

Sauvetage de Bellevue-Genthod - 314 rte de Lausanne (Port Gitana) - 1293 Bellevue - 022 774 23 28 (déviant 24h/24 sur un portable) - CCP 12-1088-0 - [www.sisl.ch/bellevue](http://www.sisl.ch/bellevue)

## CLUB DES JEUDIS DE SKI DE GENTHOD – BELLEVUE

Le Club des Jeudis de ski de Genthod – Bellevue organise ses traditionnels mercredis de ski pour les enfants des communes de Genthod, Bellevue et Collex-Bossy. Il est possible de pratiquer soit le ski alpin, soit le surf. Les cinq sorties à destination de Morillon, station en France voisine, auront lieu les mercredis 11, 18 et 25 janvier, 1er et 8 février 2012. Le mercredi 14 mars est une date de réserve si l'un des 5 mercredis devait être renvoyé. Le départ en car se fera, cette saison, depuis le parking du stade Marc Burdet à Collex-Bossy. Chaque enfant doit être équipé de son matériel de ski, d'un casque obligatoire et d'un pique-nique. Le retour est prévu vers 17h45.

Un tout-ménage séparé a permis aux parents intéressés d'inscrire leurs enfants jusqu'au délai fixé au 2 décembre 2011.



Case postale 54 - 1293 Bellevue  
Email: [artisans-bellevue@bluewin.ch](mailto:artisans-bellevue@bluewin.ch)  
Site: [www.artisans-bellevue.ch](http://www.artisans-bellevue.ch)

## LES ARTISANS EN FÊTE... DIX ANS DEJÀ!

Pour offrir une animation à la commune de Bellevue, c'est en 1999 que Rosmarie Burri et Sylvie Schurter organisent le premier Marché de Noël. Le succès est immédiat et des banderoles sont déployées dès l'année suivante pour annoncer la seconde édition de la manifestation.

2001 : L'Association des Artisans de Bellevue et Rive droite voit le jour! Sylvie Schurter en prend la présidence et Rosmarie Burri la trésorerie. Deux personnes viennent les rejoindre pour former le premier Comité: Fabienne Morattel comme secrétaire et Claire Gorski en qualité de membre. Cette année là, un premier atelier est donné dans le cadre de l'Association et le 3ème Marché de Noël est organisé.

2002 : Au mois de février, l'Association organise la première exposition à la Salle Colovracum. Le 11 mars, lors de la première Assemblée générale, Esmeralda Chiarello rejoint le comité.

Depuis lors, de nombreuses expositions, portes ouvertes, de belles décorations de fontaine, des ateliers passionnants et de merveilleux Marchés de Noël ont été préparés par le comité dont la composition s'est naturellement modifiée au fil du temps.

Dix ans plus tard, l'enthousiasme reste intact, grâce notamment au soutien généreux de la commune de Bellevue qui, il y a quelques années, a mis à la disposition des Artisans un local entièrement rénové et équipé.

Au terme de quatre années d'excellents services rendus, notre trésorier va remettre les clés du trésor pour vaquer à d'autres occupations (sur la commune toujours, rassurez-vous, on ne le perdra pas de vue). Notre présidente, nostalgique de ses activités créatives et artistiques, souhaite également passer le flambeau et voir l'AAB évoluer sous la direction d'un(e) remplaçant(e) enthousiaste. Le comité tout entier cherche du sang neuf. Un chemin tout tracé, d'autant plus que les «ancien(ne)s» seront toujours dans les parages pour conseiller et guider. Appel est ainsi fait aux membres de l'Association – mais également à toute personne qui se sent concernée par la cause artisanale, artistique et associative !

*Uschi Preisig*





## 20 ANS DU PARC D'ACCUEIL PIERRE CHALLANDES

Cela fait 20 ans que le Parc d'Accueil est établi à Bellevue, 20 ans que les autorités et les habitants de Bellevue nous ont accueillis sans hésitation. Je les en remercie vivement, ainsi que l'Etat de Genève qui nous a mis ce magnifique domaine à disposition.

20 ans, c'est long lorsque les années sont devant nous, dans le futur, mais lorsqu'elles représentent le passé, ce n'est rien. Il semble que c'était hier que nous déménagions et que nous inaugurons notre Parc d'Accueil. C'était le 28 septembre 1991. Inauguration sous une pluie diluvienne. Heureusement dame grenouille n'a pas pris la mauvaise habitude de nous annoncer de la pluie pour chacune de nos 20 portes ouvertes.

C'est en 1973 que l'aventure du parc débuta, lorsque l'on me proposa de m'occuper de splendides volières à Vernier. Le propriétaire d'un immense et somptueux domaine à Vernier avait reçu dans les années 50 un couple de paons qui s'étaient reproduits et qui, en famille, saccageaient le jardin potager au plus grand désarroi des jardiniers. Pour remédier à cette situation, il avait fait construire une splendide volière voûtée de 100 mètres par 8 de large et 5 de haut qui bientôt allait être complétée par d'autres volières jouxtant celle-ci.

Dans un premier temps et, par respect de la première destination des volières, je repeuplais celles-ci de paons, de différentes espèces de faisans, de canards... et, comme avant 1980, la détention d'animaux exotiques n'était pas soumise à autorisation, il était possible d'importer l'animal exotique de son choix, je récupérais des animaux exotiques que des voyageurs ramenaient de voyage. Etranges coups de foudre, et non moins étranges essais de cohabitation.

Ainsi peu à peu, de rutilants perroquets, des singes bagarreurs, des servals hautains, des chats du Bengale, etc., vinrent compléter la gentille ailée des volières. Par la suite des zoos proposèrent aussi des animaux surnuméraires, une panthère de Chine, des pumas... Toute cette faune comblait ma passion de la nature et du monde animal et le projet semblait se dérouler sous les meilleurs auspices, d'autant que le propriétaire des lieux était ravi du nouvel essor de ses volières.

Cependant, en 1980, un énorme nuage noir couvrit mon paradis. A la suite du décès subit du propriétaire des lieux, le bail fut résilié par les différents héritiers. En raison d'une succession difficile, ceux-ci se disputèrent, ce qui permit des prolongements de bail. Cependant, les années passaient et, mes nombreuses démarches pour trouver un terrain n'aboutissaient pas, j'étais prêt à renoncer, ... mais, je n'étais pas seul, il y avait les animaux avec lesquels j'avais créé des liens, j'étais responsable de la confiance que ces animaux m'avaient donnée et, je n'avais pas le droit de la trahir, de me séparer d'eux !

En 1989, ne voulant pas abuser de la tolérance à mon égard des héritiers, j'annonçais la fin de mon aventure. Les médias, le public réagirent auprès de l'Etat, qui décida de me trouver

un terrain. Le maire et la commune de Bellevue, acceptèrent sans hésiter ma venue dans la commune, dans une ancienne propriété de maître que l'Etat avait racheté lors de la construction de l'aéroport. L'aventure, pouvait se poursuivre aux Tuileries, les animaux avaient un avenir. L'Association du Parc d'Accueil fut créée et, les constructions du parc animalier débutèrent dès l'accord donné par la commune de Bellevue. J'en remercie encore l'Etat de Genève et la commune de Bellevue.

Après une année et demie de recherches de fonds, de constructions, d'aménagements, les travaux se terminèrent sans dettes et l'inauguration du parc eut lieu le 28 septembre 1991.

Depuis l'arche vogue, bien, même assez bien, grâce, d'une part, au soutien financier des membres de l'Association et, aux dons qui nous ont toujours permis d'exécuter les travaux, d'avancer sans dettes et, surtout, grâce au travail exécuté bénévolement par les membres de l'Association. En effet, jusqu'en 2009 tout le travail au parc et pour l'association était fait bénévolement, la viabilité du parc et le confort des animaux primant sur d'éventuels salaires. J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui m'ont si efficacement aidé.

Depuis bientôt quarante ans, j'ai la chance inouïe de pouvoir vivre au milieu d'un monde extraordinaire, insoupçonné, presque au-delà du réel. Un tourbillon de plumes, d'odeurs, de cris, de poils, de chants, de battements d'ailes, de feulements, d'odeurs, d'affection, d'amour... j'ai le privilège de pouvoir voyager toute la journée et parfois la nuit dans un rêve éveillé. Bien sûr, il y a des épisodes tristes, démoralisants, mais le regard confiant d'une biche, d'un sanglier, d'un perroquet, la patte tendue d'un singe, d'un chien, l'appel d'un puma ou le ronronnement d'un serval, me ramènent dans une sorte de paradis perdu et me font oublier un instant le désastre au-devant duquel notre surpopulation, notre démographie galopante, nos connaissances et notre technique nous entraînent !

Le monde animal nous permet aussi de mieux comprendre l'Homme, de mieux interpréter ses démarches. Pendant toute mon existence, j'ai eu des amis sûrs, j'ai eu la chance de rencontrer, ici ou en voyage, des femmes et des hommes remarquables, j'ai admiré les qualités et les créativité des Hommes. Malheureusement, son intelligence lui a permis de se développer, de se multiplier, et sa curiosité, son désir de domination, le pousse à envahir notre planète et tirer profit de la nature dont nous dépendons.

Mais profitons encore de la merveilleuse nature qui nous entoure et, conservons cet émerveillement qui nous envahit à la vue d'un ciel étoilé, d'un orage, d'un animal, d'un végétal, d'un paysage ou d'une œuvre humaine.... Pendant combien de temps ?

*Pierre Challandes*



## 15 ANS DES TICOQUINS ET INAUGURATION DE LEURS NOUVEAUX LOCAUX «PAVILLON DUBOIS»



Le 17 septembre dernier, la halte-garderie des Ticoquins fêtait ses 15 ans et inaugurait son nouvel espace, sous le nom de « Pavillon Dubois ».

Daniel Fabbi, dans son discours, a retracé l'histoire de ce projet.

Madame Zayan, présidente des Ticoquins, en a profité pour remercier les autorités et les parents se relayant quatre matinales par semaine pour garder les enfants. Elle a aussi tenu à remercier les personnes fondatrices qui sont : Mesdames Pascale Balestra, Gabrielle Brasey, Anne Dufour et Sabine Luyet.

Une fois la cérémonie officielle terminée, les personnes présentes furent invitées à visiter le bâtiment.

### Extrait du discours de M. Daniel Fabbi, Conseiller administratif :



Les enfants coupent le rubans entourés de Mme Barbey et M. Fabbi

« Pour comprendre comment cette belle histoire a commencé, il est nécessaire de faire un petit tour en arrière et de se rappeler que l'idée de transformer le chalet qui se trouvait à la place de ces nouveaux locaux a germé suite à une demande du Département de l'Instruction publique, Enseignement primaire, du mois d'avril 2010. Le DIP, a souhaité que pour la rentrée 2010-2011 soit ouverte une nouvelle classe dans l'Ecole Menuiserie. Mais la seule surface qui aurait pu

convenir dans l'école, la Commune l'avait mise à disposition de l'Association « Les Ticoquins » depuis plusieurs années déjà.

L'Association « Les Ticoquins » allait donc se trouver orpheline de locaux, alors qu'elle était si bien placée... au centre du village... proche de tous les écoliers... au cœur de la vie infantine belleviste. Pour pouvoir maintenir cette qualité de travail, ce cadre si favorable, l'Exécutif de la commune a tout de suite saisi l'opportunité de pouvoir transformer le chalet préexistant en un futur bâtiment pouvant accueillir « Les Ticoquins » et à lancer toutes les procédures pour cette réalisation !

Le dossier a immédiatement été confié à Madame Véronique Barbey, alors Directrice technique de la Commune, pour qu'elle propose un projet, qu'elle dessine des plans et se charge de toutes les démarches administra-

tives nécessaires à la réalisation de cette rénovation, de cette transformation. Non seulement remarquable du point de vue architectural, le projet de Madame Barbey l'était également au niveau de l'efficacité énergétique puisqu'il a été pensé selon les normes Minergie !

Le projet fut ensuite présenté aux commissions suivantes :

- Commission Ecole, Parascolaire & Petite enfance
- Commission Bâtiment & Travaux publics
- Commission des Finances & Patrimoine

qui le préavisèrent toutes favorablement pour que finalement, le Conseil municipal ouvre un crédit d'investissement pour que le chalet soit transformé dans le but de l'affecter à diverses activités.

Une fois l'autorisation de construire délivrée et l'arrêté du Conseil d'Etat rendu, les travaux commencèrent... et s'achevèrent au mois de mai 2011.

Il s'est donc passé à peine une année entre ce courrier du DIP et la réalisation de ce bâtiment Minergie, un véritable exploit !

Personnellement, j'estime que ce bâtiment s'intègre pleinement dans son environnement et adresse toutes mes félicitations à sa conceptrice, Madame Véronique Barbey, ici présente.

Nos bambins des « Ticoquins » sont à présent relogés dans un bel espace, convivial et chaleureux, tout proche de leur ancienne classe, avec les mêmes avantages et plus encore, car ils sont plus proches des espaces verts alentours, comme le parc Simon Eggly.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à cette réalisation !

Ce bâtiment portera le nom de « **Pavillon DUBOIS** » en souvenir de Monsieur Roger Dubois, ancien Conseiller municipal de 1983 à 1991 et ancien propriétaire du chalet qui se trouvait être à l'époque son atelier, son petit pavillon de détente, son jardin secret ».



### FETE DE NOEL – ECOLE DE BELLEVUE

Les élèves de la division élémentaire fêteront Noël

le jeudi 22 décembre 2011  
à 19h00, dans la salle communale.

**Au programme :** Les chants des élèves, un spectacle sera offert par la mairie et une petite visite du Père Noël ! La soirée se terminera autour d'une collation et d'un bon vin chaud.

Compte tenu des travaux autour du périmètre de l'école, nous vous encourageons, dans la mesure du possible, à venir à pied.



### BOURSE CANTONALE, PRIX CANTONAL ET DISTINCTION CANTONALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - LANCEMENT DU CONCOURS 2012

**Au printemps prochain, le Conseil d'Etat décernera pour la onzième année consécutive une Bourse et un Prix cantonaux du développement durable. Outre ces deux récompenses, l'édition 2012 innove en élargissant le concours aux acteurs issus des secteurs publics et parapublics. Lancé dès aujourd'hui, l'appel à candidatures se termine le 31 janvier 2012.**

Dotée d'un montant maximum de CHF 30'000.-, la Bourse cantonale du développement durable permet la concrétisation d'un projet émanant des milieux privé ou associatif. Le Prix, d'un montant maximum de CHF 10'000.-, récompense quant à lui une action mise en œuvre par des acteurs des secteurs privé ou associatif. Enfin, une nouvelle catégorie sans dotation financière, la Distinction, met à l'honneur une réalisation issue du domaine public ou parapublic.

Le concours est ouvert à toute entreprise, personne, entité ou groupement issu des secteurs privé, associatif, public et parapublic, domicilié ou exerçant une activité à Genève ou dans la région transfrontalière du canton (district de Nyon, Ain, Haute-Savoie).

Les projets et réalisations, soumis au jury composé de membres du Conseil du développement durable, doivent contribuer à favoriser la convergence et l'équilibre durable entre efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique, pour Genève et sa région.

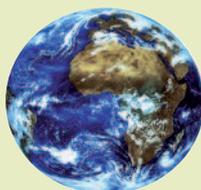
La date limite pour la réception du formulaire d'inscription, accompagné du dossier complet, est fixée au **mardi 31 janvier 2012**.

Le formulaire d'inscription, le règlement du concours, la liste des lauréats des éditions précédentes, ainsi que toutes les informations utiles sont disponibles sur le site Internet [www.ge.ch/agenda21](http://www.ge.ch/agenda21).

Le site propose également un film de présentation permettant de découvrir en images quelques uns des projets primés depuis la création du concours en 2002.

#### **Pour tout complément d'information:**

Jean-Pierre Tombola, Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), au Service cantonal du développement durable, tél.: 022 388 19 42; fax: 022 388 19 49; e-mail : [jean-pierre.tombola@etat.ge.ch](mailto:jean-pierre.tombola@etat.ge.ch).



### UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE

Guide écomobilité : 14 stations de montagne sous la loupe  
[www.ate.ch](http://www.ate.ch)

L'ATE (Association Transports et Environnement) a publié, au mois de septembre, un guide écomobilité évaluant quatorze stations de montagnes suisses en fonction de leur accès en transports publics, les prestations de mobilité sur place et la qualité de leur communication pour les touristes sans voiture. Deux villages sans voiture arrivent en tête du classement. Zermatt est la station gagnante toutes catégories confondues, Saas Fee la talonne de près et Saint-Moritz décroche la troisième place du podium.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger le guide à l'adresse suivante :  
<http://www.ate.ch/fr/voyages/guide-ecomobilite.html>



## SOLUTIONS DE COVOITURAGE

Qu'est ce que le covoiturage? Wikipédia définit cette notion comme suit : Il s'agit de l'utilisation conjointe et organisée (à la différence de l'auto-stop) d'un véhicule, par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun.



En Suisse et à Genève, nombre de sites internet dédiés au covoiturage existent. Moyennant une inscription en tant que particulier ou entreprise, vous pouvez organiser différemment vos trajets. Couplé avec la hausse des prix des carburants et les problèmes d'embouteillages récurrents, la pratique du partage de véhicule devrait connaître un bel avenir!

A titre indicatif, le site e-covoiturage.ch indique dans un communiqué: "un trajet journalier Lausanne - Genève - Lausanne entrepris sous forme de covoiturage (conducteur + trois passagers), permet à chaque participant d'économiser CHF 2'828.- par année, sur ses frais d'essence, ainsi que 5300 kg de CO2 (le prix d'essence est ici de 1,70 CHF pour une consommation moyenne de 8 litres aux 100 km). Imaginons que 20 personnes entreprennent cette même démarche: 5 véhicules à la place de 20 sur les routes et dans le parking, au total CHF 55'000.- économisés sur les frais d'essence et une réduction de plus de 75 tonnes de CO2 par année."

Un petit tour d'horizon de quelques sites dédiés au covoiturage à Genève et en Suisse romande:

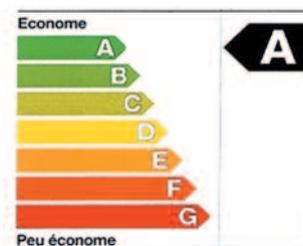
- e-covoiturage.ch.
- greenmonkeys.com
- covoiturage.ch
- skiski.ch: dédié uniquement à la période des sports de neige, le site met en contact les particuliers se rendant dans des stations de ski des Alpes.

## MACHINES A CAFE ENERGIVORES

Dans le numéro d'octobre 2011 du magazine «Bon à savoir», un article rédigé par Laurent Zahn a retenu notre meilleure attention. Il concerne les machines à café et nous apprend que seul un quart de l'énergie consommée par ces appareils sert véritablement à faire du café.

3 millions de foyers et entreprises suisses sont équipés de machines à café. En considérant qu'elles restent allumées en moyenne 12 heures par jour, l'Office fédéral de l'énergie évalue leur consommation électrique globale annuelle à 400 millions de kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Lucerne !

Les machines fonctionnent selon trois cycles distincts qui, additionnés, correspondent à la consommation annuelle de l'appareil. L'article de « Bon à savoir » les détaille de manière forte intéressante. Nous les résumons ici en quelques lignes.



- 1. La phase de préparation du café (activité):** L'énergie nécessaire à la préparation des cafés est estimée à environ 20 kWh/ année à raison de 6 cafés par jour.
- 2. La phase « machine prête » :** la consommation d'électricité pour maintenir la machine chaude dépend de sa conception et de la durée pendant laquelle elle reste enclenchée « pour rien ». La mesure d'économie principale serait donc d'équiper les machines d'une minuterie coupant le chauffe-eau après un certain temps d'inactivité. Il faut savoir que les machines équipées par défaut de cette minuterie figurent en classe A ou B de l'étiquette Energie.
- 3. La phase de repos :** Si votre machine ne possède pas un «mode stand-by à consommation nulle», la solution idéale serait de l'éteindre totalement lorsqu'elle n'est pas utilisée. Et comme indiqué dans l'article de « Bon à savoir » : « De surcroît, le fait de déclencher la machine après utilisation (même sans attendre l'arrêt automatique si elle en est équipée) prolonge la durée de vie de l'appareil, en limitant l'usure des composants sensibles au vieillissement ».

**RÉPONSE DE LA MAIRIE À L'ARTICLE DE LA TRIBUNE DE GENÈVE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2011 :****«RECYCLAGE : LES COMMUNES AMÉLIORENT LEURS RÉSULTATS»**

Chers Bellevistes,

La page de la Tribune de Genève que je mentionne en titre a dû décevoir bon nombre d'entre vous. En effet, un tableau récapitulatif des taux de recyclage des déchets par commune en 2010 place les communes de Bellevue et Genthod aux deux dernières places du classement. L'article accompagnant le tableau se voulait positif et expliquait en partie les « mauvais » résultats de nos communes. Néanmoins, il me plairait de revenir ici sur ces résultats, de vous conter brièvement l'histoire des déchets à Bellevue ainsi que les efforts fournis par la commune depuis de nombreuses années.

En 1992, alors que le tri sélectif des déchets n'en est qu'à ses balbutiements à Genève, les communes de Bellevue et de Genthod décident de prendre les choses en main et de construire une déchetterie intercommunale aux Tuileries, sur le territoire de notre commune. Dans ce cadre, l'école de Bellevue fait, sous l'impulsion de la Mairie, un travail considérable d'information, de communication, de sensibilisation qui se déroule sur une année entière et se solde par une splendide exposition qui remporte le prix de la jeune chambre économique ! Dans la lancée, et avec l'aide des communes, les écoles de Genthod et Bellevue tournent un film qui sort en 1996 : « Billy au pays du recyclage ». Ce film est aujourd'hui encore une référence dans plusieurs cantons suisses. Il a même été traduit, en plus de l'allemand et de l'italien, en anglais et en arabe et remporte toujours un certain succès à l'étranger. Avec tout ceci, la commune de Bellevue est passée d'élève médiocre du tri sélectif à excellente élève et s'est maintenue durant de nombreuses années à un rang d'estime.

Cependant en 2005, l'Etat de Genève, initie la construction d'un espace de récupération dédié aux particuliers des communes de la rive droite sur une parcelle du chemin des Chanâts à Bellevue (ESREC), à 500 mètres de la déchetterie des Tuileries. Grand, moderne et facile d'accès, cet espace séduit très vite les habitants qui délaissent peu à peu la vieille déchetterie. Par conséquent, les autorités des communes de Genthod et Bellevue prennent la décision de fermer cette dernière. Il faut savoir que les déchets récupérés à l'ESREC ne sont pas comptabilisés comme tonnages de nos communes, mais de l'Etat.

Ceci étant, et parce que les Bellevistes n'ont pas toujours les moyens de se rendre à l'espace des Chanâts, la commune décide, en 2009, de mettre en place des points de collecte de proximité du verre et du papier, qui sont les déchets recyclables les plus courants. Le succès de ces « éco-points » est tel qu'en 2011, en plus des containers mis à disposition, la commune décide de doubler les levées du papier et de proposer aux habitants que la tournée se fasse de porte à porte. Afin de remédier à quelques problèmes liés à la qualité du tri, la commune organise, au mois de juin dernier, une soirée d'information « déchets » destinée aux régies et aux concierges des immeubles communaux à laquelle étaient conviés également les membres du Conseil municipal.

Bellevue ne s'arrête pas en si bon chemin puisqu'elle est l'une des cinq seules communes du canton à avoir fait venir le bus « INOBAT » (sensibilisation au tri des piles) à l'école primaire. De plus, chaque été, elle met gratuitement à disposition des jeunes gestionnaires de la buvette Gitana des containers de récupération du verre, du papier, du PET et de l'aluminium et se charge d'organiser les levées. Et puis, elle a construit une mini-déchetterie communale au centre du village dans le cadre des aménagements extérieurs des nouveaux immeubles de « la Tuilière » en fonction depuis la fin novembre. Des projets similaires sont actuellement en cours d'étude.

En conclusion, sachez que les 19.4% de taux de recyclage de la commune de Bellevue, mentionnés dans l'article, ne représentent que le tri du papier et du verre (en 2010) et que si l'on ajoutait à ce pourcentage les déchets amenés par les bellevistes à l'ESREC, nous tiendrions un rang honorable dans le classement des communes !

*Daniel Fabbi, Conseiller administratif  
en charge de la gestion des déchets.*



### POPULATION

L'office cantonal de la statistique nous a communiqué un nombre de 3162 habitants à fin octobre 2011.

### FERMETURE DE LA MAIRIE PENDANT LES FÊTES

A l'occasion des fêtes de fin d'année nous vous informons que la Mairie fermera ses portes du vendredi 23 décembre 2011 au lundi 2 janvier compris. Nous vous accueillerons à nouveau dès le mardi 3 janvier 2012 selon les horaires d'ouverture habituels.

### NOUVEAUTÉ : CARTES JOURNALIÈRES CFF !

Dès 2012, la mairie mettra quotidiennement à disposition des Bellevistes **2 cartes journalières CFF au prix de CHF 35.- la carte.**

Ce nouveau système entrera en vigueur, pour la réservation, dès le **10 janvier 2012 ; les premières cartes disponibles seront datées du 1er février 2012.**

Dans le même temps, la mairie abandonnera le système actuel de remboursement de CHF 20.- sur les billets de trajets hors canton, en vigueur depuis 2008. Vous pourrez cependant continuer à obtenir ce remboursement pour les billets de train datés des mois de décembre 2011 et janvier 2012 dans un délai d'un mois, et ce jusqu'à fin février 2012.

Les cartes journalières pourront être réservées via le site internet de la commune ([www.mairie-bellevue.ch](http://www.mairie-bellevue.ch)), par téléphone (022 959 88 20) ou directement à la réception, jusqu'à une année avant la date du billet. Une fois la réservation effectuée, il vous faudra venir retirer votre carte en réception au plus tard à la fin de la semaine suivant celle de la commande. Passé ce délai, les cartes journalières non retirées seront remises en vente.

Cette offre est ouverte à toute personne résidant ou travaillant sur le territoire de la commune de Bellevue. Si certaines cartes devaient demeurer sans acquéreur 48 heures avant leur date de validité, elles seront mises à la disposition des habitants des autres communes aux mêmes conditions.

Plus de renseignements sur les offres complémentaires proposées par les CFF vous seront exposées prochainement sur notre site internet et notre réception se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

### JOBS D'ÉTÉ

Comme chaque année, la commune engagera en 2012 une dizaine de jeunes gens pour travailler dans les services des espaces extérieurs, du secrétariat et des bâtiments.

Dès le 12 décembre 2011, les personnes intéressées trouveront à la réception de la mairie, ainsi que sur notre site Internet, les formulaires d'inscription à nous retourner avant le 29 février accompagnés d'un dossier complet.

Département de la sécurité,  
de la police et de l'environnement

## L'Office cantonal de la population

regroupant

le Service Suisses et gestion des données  
le Service des passeports et de la nationalité  
le Service cantonal des naturalisations  
la Direction cantonale de l'état civil  
le Service étrangers  
le Service asile et aide au départ

sera atteignable

dès le **lundi 3 octobre 2011**

au

**022 546 46 46**

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Ouverture des guichets :

du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30  
Route de Chancy 88 - 1213 Onex

Service asile et aide au départ  
du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h45 à 15h30  
Route de Chancy 90 - 1213 Onex

[www.ge.ch/ocp](http://www.ge.ch/ocp)



**VISITEZ NOTRE SITE INTERNET !**  
**WWW.MAIRIE-BELLEVUE.CH**

Le saviez-vous ? Le site internet de la mairie  
fournit une foule d'informations pratiques.  
Alors n'hésitez pas à l'utiliser !